

**M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, avant de répondre à la question, je me réserve de vérifier les bleus. Je pourrais trouver motif à soulever la question de privilège dans les propos du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Tant de choses ont été dites que j'aimerais revoir les bleus. Je ne peux tout traduire aussi rapidement.

**M. Peters:** Au travail, dans ce cas. Quel est votre travail?

**M. Lamontagne:** Je fais mon travail. Et puis, restez un peu tranquille.

**M. Peters:** Une incompétence totale.

**M. Lamontagne:** Pour répondre à la question, nous n'avons jamais promis aux éditeurs un préavis de six mois. Nous leur avons souvent répété dans des lettres ou dans des conversations ou communications que nous leur donnerions amplement de temps pour majorer leurs frais de publicité et de publication. Si ma mémoire est fidèle, lors de la dernière conférence des usagers à Toronto à laquelle ils étaient tous présents, je leur ai dit qu'ils devaient s'attendre à une hausse avant le mois d'avril prochain, ce qui sera tout à fait normal. Nous avons agi conformément aux pratiques commerciales normales. Il était évident qu'il faudrait un jour hausser les tarifs en raison des frais encourus par le ministère des Postes au niveau du transport et des salaires. Il était inutile de chercher à le cacher. Il fallait hausser les tarifs. Dans le monde des affaires, une hausse des coûts entraîne toujours une hausse des prix. Voilà ce que nous leur avons dit. Ils ont donc encore quatre mois et demi, cinq ou six mois pour hausser leurs taux. J'ai été en outre saisi d'un bon nombre de rapports depuis la conférence des usagers à Toronto. Presque tous les participants m'en ont envoyé. Ils ont tous dit qu'il fallait s'y attendre et que les taux seraient haussés. Nous les avons prévenus dès que nous avons pu.

Nos fonctionnaires sont en rapports constants avec les usagers. Certains de ceux qui sont chargés de la commercialisation les consultent. Je ne pense pas que ceux qui comprennent que nous devons gérer les services postaux avec un certain sens des affaires s'opposent à ce que la hausse entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain. En outre, grâce à cette hausse, le ministère disposera de 160 millions de dollars de plus. Il pourra utiliser cet argent pour réduire son déficit. Quant à l'entente avec le secrétaire d'État, je préférerais, que vous lui adressiez plus tard votre question pour obtenir des détails, car c'est lui qui décide des hausses de tarifs dans le cas des publications de nature culturelle envoyées par la poste. C'est lui qui en décide après nous avoir consultés.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, je trouve cela tout de même très curieux. Jusqu'ici notre barème de tarifs n'était pas discriminatoire. Et puis tout d'un coup le ministre nous annonce que désormais les tarifs seront établis sur une base totalement différente dont son ministère n'assurera pas la gestion. Si le ministre des Postes se sent un tant soit peu responsable vis-à-vis des postes, il devrait déposer cette entente dès aujourd'hui. Il peut également de la même manière nous fournir certaines indications sur les critères qui seront employés car si on l'interrogeait cela prendrait trop longtemps. Il devrait également nous dire si les principaux usagers de ce service sont d'accord avec ce principe totalement nouveau. Il ne nous a pas dit si des consultations avaient eu lieu au sujet de ce nouveau mode de gestion. Puisque ce changement radical

### *Les Postes*

comporte des dangers, il conviendrait que le ministre nous donne plus de garanties qu'il ne nous en a données jusqu'ici.

**M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, tout d'abord permettez-moi de préciser que les nouveaux tarifs n'ont rien de discriminatoire. Depuis des mois notre ministère étudie le marché pour voir quelles augmentations de tarifs il pourrait tolérer et en outre par quels moyens nous pouvons rester compétitifs pour certaines classes de courrier. Si le député avait participé à la conférence des usagers, il aurait pu se rendre compte des entretiens que nous avons eus avec les intéressés. Bien des groupes de travail ont participé avec nous à cette conférence des usagers. D'aucuns ont proposé que l'entente avec le secrétaire d'État soit mise en œuvre le plus tôt possible, et de façon que les Postes assument les coûts attribuables à la politique gouvernementale de subvention d'une certaine catégorie d'éditeurs. Il serait logique qu'une partie du coût de la politique du gouvernement n'entre pas dans le déficit des Postes. Nous saurons au juste de quel montant il s'agira quand le secrétaire d'État aura étudié la question avec nous. Nous saurons alors à quoi nous en tenir.

● (1602)

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes (M. Lamontagne) vient de nous donner les grandes lignes d'une modification vraiment alarmante. Le document parle de la responsabilité de rembourser les éditeurs de périodiques de leurs pertes. Autrement dit, le ministre responsable de la culture au pays décidera de l'importance des sommes à verser et des publications qui en bénéficieront. Autant que je sache, aucune ligne directrice n'a encore été établie. Tout cela pourrait se faire de façon arbitraire. En fait, on ouvre la porte toute grande à la possibilité d'exercer une censure. C'est ce qui nous inquiète.

Le ministre nous dit que son ministère et celui du secrétaire d'État ont signé un mémoire d'entente. En tant que députés à la Chambre des communes, nous avons, comme quiconque s'intéresse à la liberté au pays, le droit d'exiger du ministre qu'il s'engage à publier ce mémoire d'entente dans tous ses détails et à le déposer à la Chambre des communes et, au besoin, à ce que le secrétaire d'État (M. Roberts) se mette à notre disposition pour répondre aux questions sur la portée de ce nouveau pouvoir qui pourrait fort bien se transformer en pouvoir de censure.

Le ministre des Postes, en tant que titulaire d'un important ministère et à titre de cosignataire de ce protocole d'entente, pourrait-il nous dire si ce protocole d'entente sera publié intégralement pour le bénéfice de la Chambre des communes?

**M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, je crois que le chef de l'opposition (M. Clark) a mal interprété mes propos quand j'ai dit, que nous rembourserions les éditeurs. Tel n'est pas le cas. Le secrétaire d'État, en collaboration avec nos hauts fonctionnaires et notre personnel, fixera le tarif des éditeurs qui bénéficient déjà de tarifs spéciaux. On ne remboursera pas les éditeurs. On remboursera au service des postes, un montant équivalent à ce que nous croyons qu'il en coûtera au gouvernement pour tenter ainsi de devenir en aide à cette catégorie d'usagers. Le rôle du secrétaire d'État se limitera strictement à l'élaboration et à la formulation d'une politique du service postal relativement aux envois à caractère culturel. Il ne s'agit pas de subventions aux éditeurs. L'idée, c'est de dédommager le service des postes pour ces tarifs spéciaux, afin que son